

# TIJDSCRIFT

VAN HET

NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP

VOOR

## MUNT- en PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK:

*„Concordia res parvae crescunt”*

TE

AMSTERDAM



1<sup>e</sup> Jaargang

---

AMSTERDAM  
G. THEOD. BOM EN ZOON

1893

---

MÉDAILLE MORTUAIRE DE IAN VAN ARNHEM,  
non citée par van Loon. <sup>1)</sup>

---

Deux anges tenant un cartouche, celui de gauche tient encore une trompette et celui de droite un flambeau; en haut, une tête de mort placée sur deux ossements en sautoir, et une faucille; en bas un sablier ailé. Dans le cartouche en neuf lignes: IAN VAN ARNHEM — *Heer Van Roosen — daal tot Harseloo — Extrad. Raad in Gelderland Lan — drost van Veluen — en President des selven Quar — tiers.* (JEAN D'ARNHEM, Seigneur de Roosendaal et de Harslo, Conseiller extraordinaire de la Gueldre, Drossart de la Véluwe et Président du dit canton.)

Légende: \**Geboren A° 1636 — den 1: Maij: O: Stijl. Gestorven. den. 12 Decem — A°: 1716. N: Stijl.* (Né l'an 1636 le 1 mai, vieux style, décédé le 12 décembre de l'an 1716 nouveau style.)

---

<sup>1)</sup> Zie hierachter Plaat I.

Revers: au dessous d'un aigle éployé, 1) un cartouche avec l'inscription: *Sij Sullen — op varen — met vleügelen — gelijk de Aren — den Iesaia — 40* (Ils prennent le vol comme les aigles.)

Légende: *Die in Oprechtigheijt — Wandelt Wandelt seker Pro 10* (Qui va droit ne manque pas.)

Nous lisons dans *van der Aa* 2) que IAN BARON VAN ARNHEM, Seigneur de Rozendaal et de Harslo, né à la Haye le 1 mai 1636, était le fils de GERRIT BARON VAN ARNHEM et de THEODORA VAN WASSENAAR VAN DUIVENVOORDE.

Ses parents s'étant fixés en Gueldre, il reçut sa première éducation à Arnhem, et finit ses études à Leyde.

Sa naissance noble fut cause qu'il fut déjà conscrit membre de la noblesse de la Véluwe, à l'âge de 22 ans.

Cette qualité lui valut le 11 mai 1674 sa nomination de député ordinaire du canton de la Véluwe; le 11 février de l'année suivante il fut nommé juge à Arnhem, tandis que le Prince GUILLAUME III, plus tard Roi d'Angleterre, le

1) Armes de la famille VAN ARNHEM, qui blasonait d'argent à l'aigle éployé de gueules, regardant tantôt à droite, tantôt à gauche.

2) *A. J. van der Aa, Biographisch woordenboek*, Tome I p. 379 et s.

nomma conseiller extraordinaire du duché de Gueldre et du comté de Zutphen le 9 février 1684.

L'an 1695, le Magistrat de la ville d'Arnhem l'ayant nommé bourgmestre de cette ville, il refusa d'abord cette dignité, qu'il croyait incompatible avec celle de juge, et ne céda aux instances du Magistrat que sur l'autorisation du Prince, dont il était un des favoris et qui non content de lui avoir accordé plusieurs faveurs, l'éleva, le 15 août de l'an 1701, à la dignité de Landdrost (Drossart) de la Véluwe.

Il est singulier que VAN LOON, 1) en s'occupant des troubles qui eurent lieu à Arnhem, ne fait aucune mention de lui, quoique nous voyons dans VAN DER AA, qu'il a été mêlé bien des fois dans ces affaires, car réélu membre du Magistrat l'an 1703, il refusa ainsi que les cinq autres membres réélus, d'accepter cette fonction, à moins que les six autres membres ne fussent également réinstallés.

En 1704 fait prisonnier par les partisans des villes, il fut relâché peu de temps après. Enfin l'an 1707, réélu membre du Magistrat d'Arnhem, il refusa cette dignité pour les mêmes raisons qu'en 1703, et persista dans cette résolution jusqu'à sa mort, le 12 décembre 1716.

---

1) Van Loon, *Beschrijving der Nederlandsche historiepenningen*. Tome IV p. 416.

Il avait épousé sa cousine IANNA MARGARETHA VAN ARNHEM, mais n'ayant procréé des enfants, sa race s'éteignit avec lui.

Le Prince GUILLAUME III l'avait pris en grande affection et a été avec la Reine MARIE, plusieurs fois son hôte à Rozendaal, seigneurie que sa femme lui avait apportée en mariage, et qu'il avait beaucoup embellie.

Sa piété lui mérita l'estime générale. Elle se signala surtout par ses secours prodigieux aux émigrés français de la religion protestante.

La géométrie, l'architecture, la théologie et la poésie occupaient les loisirs que lui laissaient ses fonctions politiques. Il nous reste quelques œuvres, soit en prose, soit en vers, mais à ce qu'il semble il n'était qu'un poète médiocre.

Sa devise qu'on trouve aussi sur notre médaille était: »Qui va droit ne manque pas" (Die in oprechtheid wandelt wandelt zeker) tiré des Proverbes, Chap. X v. 9.

TH. M. ROEST.

*Leyde*, octobre 1892.

---

